

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINTE FOY SAINT SULPICE

SEANCE DU 21 MARS 2025

Del2025-03-21

Date de la convocation : 06 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres excusés : 2

Nombre de membres absents : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un mars, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Sainte Foy Saint Sulpice, dûment convoqués, se sont réunis, en session ordinaire, salle du conseil municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Mickaël MIOMANDRE, Maire.

PRESENTS : Messieurs MIOMANDRE M. - PONVIANNE G. - JURINE T. – COUTURIER A. – DE OLIVEIRA F. - DUINAT J. – REBOUX A.– RICO S. – VERCHERAND P. - VIAL F. - Mmes TRICAUD M. - ARTHAUD V.

ABSENTS EXCUSES : Monsieur PALLUAT DE BESSET Didier (a donné procuration à M. REBOUX André) – Madame MOREL Paulette (a donné procuration à M. PONVIANNE Gilles)

ABSENT :

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur PONVIANNE Gilles

OBJET : TARIF GRENETTE POUR LOCATION HEBDOMADAIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil que, suite à une demande, il convient de créer un tarif pour la location de la salle Grenette à l'occasion de réservations hebdomadaires, pour des séances collectives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **Fixer à 50 €/mois le tarif de location de la salle Grenette pour des réservations hebdomadaires pour des séances collectives à compter du 1^{er} avril 2025.**

Fait à Sainte Foy Saint Sulpice, le 21 mars 2025

Le Maire
Mickaël MIOMANDRE



Le secrétaire de séance,
Gilles PONVIANNE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202210-20250321-DEL2025-03-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2025